

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE  
PIERRE EVRAT DURANT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1** : A compter du lundi 4 janvier 2021, et jusqu'à la fin des travaux  
d'assainissement,

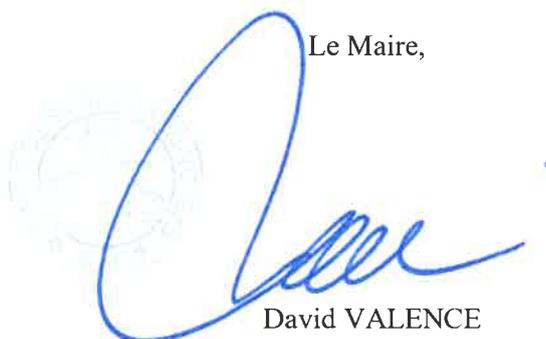
- **la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores ou  
panneaux rue Pierre Evrat, au niveau du n°25.**

**Article 2** : La signalisation temporaire et les feux ou panneaux seront mis en place et  
maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par  
l'entreprise.

**Article 3** : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la  
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 19 novembre 2020

Le Maire,



David VALENCE